

## Avant-Programme du Championnat Auvergne Rhône-Alpes Bateaux Courts J16 Aiguebelette le Samedi 14 octobre 2023 – et régates Masters

### 1. ORGANISATION

L'organisation est assurée par le Comité de Savoie d'Aviron –

Président du CD 73 : Yves Charles : 06.95.82.56.27

Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Aviron – Stéphane Guérinot

Lieu : base départementale d'Aviron du Lac d'Aiguebelette – 73470 Novalaise

### 2. DESCRIPTIF

Épreuve régionale de sélection pour les équipes de ligue réservée à la catégorie J16 : distance : 1500 m

Épreuves :

1. J16H2- deux rameurs en pointe sans barreur J16
2. J16H1X- un rameur en couple J16
3. J16F2- deux rameuses en pointe sans barreur J16
4. J16F1X une rameuse en couple J16

Les épreuves sont disputées sous le règlement de la FFA pour les catégories **2023 pour les J16**.

Épreuves Master : séries au temps :

Samedi matin : 4XH, 4XF, 4XM, 2XH, 2XF, 2XM

Samedi après-midi : 8+H, 8+F, 8+M, 1XH, 1XF

### 3. INSCRIPTIONS

Sur le serveur FFA : <https://ffsa-goal.multimediabs.com/> du dimanche 24 septembre à 14h00 au dimanche 8 octobre à 18h00.

Consultations des engagés, horaires et ordre de départ le mercredi 11 octobre 2023 sur le site de la ligue, dans la rubrique calendrier.

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL

- 8h00\* : réunion des délégués dans la salle de la base d'aviron d'Aiguebelette, et récupération des numéros contre 10€/n°.
- 9h30 à 11h00\* : Contre la montre J16
- 11h00 à 12h\* : Course Master : 4XH, 4XF, 4XM, 2XH, 2XF, 2XM
- 14h à 15h30\* : Finales C, B et A J16
- 15h30 à 17h\* : course Master : 8+H, 8+F, 8+M, 1XH, 1XF

\* Les horaires exacts seront précisés dans le programme qui sera envoyé le mercredi 11 octobre

L'entraînement n'est pas autorisé avant la fin des courses de la journée, le reste du temps sous votre responsabilité.

Les clubs participants doivent être assurés

L'arbitrage sera assuré par les arbitres de la région Auvergne-Rhône-Alpes et désignés par le PCRA Alex MAZOYER.

## 5. DROIT D'ENGAGEMENT

J16 - 5€ par Siège.

Master - 10€ par siège.

À régler suite à la régates à réception de la facture par la ligue.

## 6. SECOURS

Seront assurés par le Médecin de la régates, présence de secouristes.

## 7. RÉUNION DES DÉLÉGUÉS

Elle aura lieu à 8h00 à la salle de réunion de la base. Les remplacements d'un rameur en 2- doivent être déclarés selon l'article 31 du code des régates sur l'imprimé officiel. (Complètement rempli y compris le numéro de licence) auprès du président de jury. Les forfaits des équipages doivent être faits sur l'imprimé officiel lors de la réunion des délégués.

## 8. SÉLECTION AU SEIN DE L'ÉQUIPE REGIONALE

Les meilleur(e)s rameuses et rameurs seront sélectionné(e)s en équipe régionale pour la Coupe de France des ligues (décision du collectif définitif à la réunion qui suivra ce championnat). Le stage de préparation J16 se déroulera du 24 au 27 octobre 2023. La Coupe de France aura lieu à Vaires sur Marne du 28 au 29 octobre 2023.

En cas de conditions défavorables, l'organisation s'appuiera sur le document édité par la FFA :

[https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-gestion-problemes-conditions-courses-defavorables\\_1934706941.pdf](https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-gestion-problemes-conditions-courses-defavorables_1934706941.pdf)

**Les personnes non licenciées 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes ne pourront pas être qualifiées à la Coupe de France**, cependant, si ces rameurs souhaitent participer au championnat, ils peuvent le faire : il faudra être licencié 2024 et envoyer l'engagement par mail à [pascal.morel@ffaviron.fr](mailto:pascal.morel@ffaviron.fr) avant le 8 octobre à 18h00.

Vérification des boules, numéros et chaussures par l'entraîneur ou les rameurs sur demande de l'arbitre lors du contrôle d'embarquement.

Une buvette avec petites restauration sera mise en place par l'organisation.

Le Président de la Ligue  
Auvergne-Rhône-Alpes

Stéphane GUERINOT



Le Président de la commission  
régionale des Arbitres.

Alex MAZOYER



Le Président du Comité  
départemental de la Savoie

Yves CHARLES



